

Recommandation pour lutter contre la détérioration de l'état des récifs coralliens due aux épisodes mondiaux de blanchissement

Adoptée le 4 novembre 2016 à la 31^{ème} assemblée générale de l'ICRI (Paris, France)
(version du 9 novembre 2016)

Reconnaissant

- la contribution significative des récifs coralliens à la biodiversité marine et les fonctions assurées par les écosystèmes ;
- les avantages et les services offerts par ces écosystèmes aux communautés locales et aux économies littorales ;
- la fréquence et l'intensité des épisodes de blanchissement mondial au cours des quatre dernières décennies ; et
- l'étendue de la détérioration en résultant et de la dégradation générale de l'état de santé des récifs coralliens dans le monde.

L'Initiative internationale pour les récifs coralliens exhorte par conséquent les pays et les organisations agissant dans ces pays à :

1. Adopter des méthodes de terrain pragmatiques et interopérables, garantissant l'accessibilité des utilisateurs aux différentes expertises techniques, permettant un recueil décentralisé des données, et une coordination et une gestion centralisées de ces données par l'intermédiaire de réseaux régionaux.
2. Mettre en place des groupes de travail nationaux et régionaux afin de coordonner et de mettre en œuvre les plans de réaction au blanchissement, les évaluations socio-économiques, la collecte de fonds et la logistique.
3. Encourager le développement d'évaluations de la vulnérabilité climatique et introduire une gestion à long terme des activités afin d'améliorer la résistance générale des récifs coralliens. Améliorer également les lois et règlements afin de renforcer la bonne gestion des récifs coralliens.
4. Mettre en place des mesures immédiates de gestion des sites en réaction aux épisodes de blanchissement massif provoqués par les changements climatiques et à leurs effets associés, comme l'interdiction temporaire des activités augmentant la sédimentation et réduisant la qualité de l'eau. Les sanctions visant les activités portant atteinte aux récifs doivent être appliquées rigoureusement.



5. Intégrer le suivi du blanchissement dans des programmes de contrôle, des stratégies et des politiques à long terme aux niveaux mondial, régional et national, afin de garantir une gestion adaptée et la protection des récifs coralliens. Les récifs très résistants doivent être identifiés, faire l'objet d'une cartographie et être rigoureusement protégés, en tant que réservoirs de larves coralliennes.

6. Exploiter les fichiers mondiaux de données existants actuellement, les produits de télédétection et les projections climatiques à échelle réduite pour les récifs coralliens pour mettre en contexte et renforcer les stratégies nationales de gestion et les actions de lutte contre le blanchissement des récifs coralliens.